



## **Procès verbal de la séance du Conseil Municipal du 9 avril 2014**

L'an deux mille quatorze le neuf avril, le Conseil Municipal dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Madame Marie José MIALOCQ, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 4 avril 2014

### **Ordre du jour**

- Indemnités de fonctions
- Commissions municipales et extra-municipales
- Désignation des délégués dans les organismes extérieurs, commissions et instances administratives
- Questions diverses

Présents : Marie José MIALOCQ, Patricia MINTEGUI, Dany EUSTACHE, Christiane URKIA, Lucie LINGRAND, Guillaume FOURQUET, Marcel ITURBURUA, Stéphane COUSIN, Mathieu BRENEUR, HAGET Nathalie, MACAZAGA Sophie, LAMBINET Emilie, MANUSSET Sylène, DAGUERRE Jeanne, BERNADET Serge, Xavier APHESTEGUY, Sonia DAGUERRE.

Excusés avec pouvoir : DURROTY Christian donne pouvoir à Patricia MINTEGUI  
TELLECHEA Valentin donne pouvoir à Nathalie HAGET

Madame Patricia MINTEGUI a été élue secrétaire de séance.

### **Approbation du procès verbal du 5 avril 2014**

Observation écrite de Monsieur APHESTEGUY : « les articles L 2122-4 et L2122-7 du CGCT ne font pas mention sur l'interdiction pour un candidat au poste de Maire de faire une déclaration publique. Madame le Maire a interdit une prise de parole d'un candidat sans aucun fondement juridique »

Observation écrite de Madame Jeanne DAGUERRE « J'adhère aux observations faites par Xabi APHESTEGUY »

### **Délibération n° 14/2014 -Indemnités de fonctions du Maire, des Adjointes et des Conseillers municipaux avec délégations**

Après la présentation par Madame le Maire du schéma d'organisation retenu par son équipe municipale pour la mise en oeuvre du programme d'actions de la mandature.

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment les articles L 2123-20 et suivants ;

Considérant qu'il appartient au Conseil municipal de fixer, dans les conditions prévues par la loi, les indemnités de fonctions versées au Maire étant entendu que des crédits nécessaires sont inscrits au budget municipal.

La circulaire n°IOB1019257C du 1<sup>er</sup> juillet 2010 relative aux montants maximaux bruts mensuels des indemnités de fonction des titulaires de mandats locaux fixe pour les communes de la strate démographique de 1000 à 3499 habitants, fixe le taux maximal de l'indemnité :

1. Pour les maires, à 43% de l'indice 1015
2. Pour les adjoints à 16.5% de l'indice 1015

Ces taux constituant la base de calcul de « l'enveloppe » maximale, conformément aux articles L 2123-20 et suivants du CGCT, il appartient à l'assemblée délibérante de moduler la répartition entre maire, adjoints et conseillers municipaux exerçant une délégation.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide à la majorité (15 voix pour, 4 contre : J Daguerre, S Daguerre, X. Apesteguy, S. Bernadet) de fixer le montant des indemnités pour l'exercice effectif des fonctions de :

1. Maire : Marie José MIALOCQ 36,50% de l'indice 1015
2. Premier adjoint – Patricia MINTEGUI: 19% de l'indice 1015
3. Deuxième adjoint –Dany EUSTACHE: 10% de l'indice 1015
4. Troisième adjoint- Christiane URKIA : 10% de l'indice 1015
5. Quatrième adjoint- Lucie LINGRAND : 10% de l'indice 1015
6. Cinquième adjoint- Guillaume FOURQUET : 10% de l'indice 1015
7. Conseiller municipal avec délégation- ITURBURUA Marcel : 10% de l'indice 1015
8. Conseiller municipal avec délégation Sophie MACAZAGA : 10% de l'indice 1015
9. Conseiller municipal avec délégation- Stéphane COUSIN :10% de l'indice 1015

Un tableau récapitulatif des indemnités est annexé à la présente délibération.

### **Délibération n°15/2014 -Désignation de délégués auprès des organismes et instances**

Suite au renouvellement des Conseils Municipaux, il y a lieu de désigner les délégués des exécutifs communaux dans les organismes et instances extérieurs divers (syndicats de communes, syndicats mixtes...), l'organe délibérant des syndicats de communes notamment devant être installé au plus tard le vendredi de la quatrième semaine qui suit l'élection des maires tel que prévu à l'article L.5211-8 du CGCT soit le vendredi 2 Mai 2014.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,  
DESIGNE ainsi qu'il suit ses représentants aux organismes et institutions:

#### **Syndicat Mixte Bizi Garbia**

- Monsieur Dany EUSTACHE
- Monsieur Marcel ITURBURUA

#### **Syndicat Mixte URA**

- Madame Marie José MIALOCQ
- Monsieur Mathieu BRENNEUR

### **Syndicat de Soutien à la Culture Basque**

- Madame Christiane URKIA
- Monsieur Marcel ITURBURUA

### **Syndicat Départemental d'Electrification des Pyrénées Atlantiques (SDEPA)**

- Monsieur Dany EUSTACHE – délégué titulaire
- Monsieur Marcel ITURBURUA – délégué suppléant

### **Conseil d'école publique**

- Madame Sophie MACAZAGA
- Madame Nathalie HAGET
- Madame Emilie LAMBINET

### **Conseil OGEC Ecole Saint Laurent**

- Madame Sophie MACAZAGA
- Madame Nathalie HAGET
- Madame Emilie LAMBINET

### **Etablissement Public Foncier Local ( EPFL)**

- Madame Marie José MIALOCQ
- Monsieur Dany EUSTACHE

### **Association Terre et Côte Basques**

- Monsieur Mathieu BRENNEUR, délégué titulaire
- Madame Nathalie HAGET, déléguée suppléante

## **Délibération n°16/2014 - Désignation commissions municipales et extra-municipales**

L'article L.2121-22 du CGCT prévoit la possibilité pour les conseils municipaux de créer en leur sein des commissions municipales destinées à améliorer le fonctionnement du conseil municipal dans le cadre de la préparation des délibérations. Elles sont constituées en général pour la durée du mandat mais peuvent aussi être créées pour une durée limitée pour l'examen d'une question particulière.

Leur rôle se limite à l'examen préparatoire des affaires et questions qui doivent être soumises au Conseil municipal. Elles émettent de simples avis et peuvent formuler des propositions, le conseil municipal restant seul compétent pour régler, par ses délibérations, les affaires de la commune. Le nombre de commissions, leur composition doit respecter le principe de la représentation proportionnelle pour permettre l'expression pluraliste des élus.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

DECIDE la création de commissions municipales et extramunicipales ainsi qu'il suit,

DESIGNE en son sein les élus qui y siégeront :

### **Commission « Communication »**

- Monsieur Serge BERNADET
- Monsieur Guillaume FOURQUET
- Madame Emilie LAMBINET

- Madame Sophie MACAZAGA,
- Mademoiselle Sylène MANUSSET
- Madame Christiane URKIA

**Commission « Culture Patrimoine »**

- Monsieur Xavier APHESTEGUY
- Monsieur Mathieu BRENNEUR
- Monsieur Stéphane COUSIN
- Madame Jeanne DAGUERRE
- Monsieur Marcel ITURBURUA
- Madame Lucie LINGRAND
- Madame Sophie MACAZAGA
- Madame Christiane URKIA

**Commission « Travaux »**

- Monsieur Xavier APHESTEGUY
- Monsieur Serge BERNADET
- Monsieur Mathieu BRENNEUR
- Monsieur Christian DURROTY
- Monsieur Dany EUSTACHE
- Monsieur Guillaume FOURQUET
- Monsieur Marcel ITURBURUA
- Monsieur Valentin TELLECHEA

**Commission « Urbanisme »**

- Monsieur Mathieu BRENNEUR
- Madame Jeanne DAGUERRE
- Madame Sonia DAGUERRE
- Monsieur Dany EUSTACHE
- Madame Lucie LINGRAND
- Madame Patricia MINTEGUI
- Monsieur Valentin TELLECHEA
- Madame Christiane URKIA

**Commission « Finances »**

- Monsieur Xavier APHESTEGUY
- Monsieur Dany EUSTACHE
- Madame Nathalie HAGET
- Monsieur Marcel ITURBURUA
- Madame Patricia MINTEGUI

**Commission « Social »**

- Monsieur Serge BERNADET
- Monsieur Stéphane COUSIN
- Madame Emilie LAMBINET
- Madame Lucie LINGRAND
- Mademoiselle Sylène MANUSSET
- Madame Christiane URKIA

**Commission « Scolarité Jeunesse »** (commission extra-municipale pour rythme scolaire)

- Madame Sonia DAGUERRE
- Monsieur Mathieu BRENNEUR
- Monsieur Stéphane COUSIN
- Madame Nathalie HAGET
- Madame Emilie LAMBINET
- Madame Sophie MACAZAGA

**Commission « Associations »**

- Monsieur Stéphane COUSIN
- Madame Sonia DAGUERRE
- Monsieur Guillaume FOURQUET
- Madame Lucie LINGRAND
- Monsieur Valentin TELLECHEA
- Madame Christiane URKIA

**Commission « Bil Toki »**

- Monsieur Xavier APHESTEGUY
- Monsieur Stéphane COUSIN
- Madame Emilie LAMBINET
- Monsieur Valentin TELLECHEA

*Madame le Maire propose à Mr Aphesteguy de prendre la direction de cette commission.  
Monsieur Aphesteguy refuse*

**Commission « Plaine de loisirs »** (commission extra-municipale)

- Monsieur Xavier APHESTEGUY
- Monsieur Stéphane COUSIN
- Monsieur Guillaume FOURQUET
- Madame Nathalie HAGET
- Madame Lucie LINGRAND
- Monsieur Valentin TELLECHEA

**Commission « Ecole »** (commission extra-municipale)

- Monsieur Stéphane COUSIN
- Madame Sonia DAGUERRE
- Madame Nathalie HAGET
- Madame Emilie LAMBINET
- Madame Sophie MACAZAGA

**Commission « Voie d'accès »** (commission extra-municipale)

- Monsieur Serge BERNADET
- Monsieur Dany EUSTACHE
- Monsieur Marcel ITURBURUA
- Madame Emilie LAMBINET
- Madame Sophie MACAZAGA
-

## **Questions diverses :**

**Rencontre avec le personnel** : Mme le Maire propose d'organiser une rencontre des élus et du personnel communal le lundi 28 avril 2014 à 18h30. A cette occasion il sera aussi fêté le départ en retraite de Monsieur Jean Bernard ETCHEVERRY.

## **Intervention de Madame Jeanne DAGUERRE :**

Jeanine Daguerre a rappelé qu'elle n'avait pas besoin de faire partie du CCAS pour aller visiter les personnes isolées car elle le faisait naturellement.

De son expérience au sein du CCAS pendant les 6 dernières années, elle ne garde pas un bon souvenir.

- Elle dénonce le fait que Lucie Lingrand Adjointe en charge du social lors de la précédente mandature, ait négocié à titre personnel, avec une personne en situation de faiblesse, l'acquisition d'un bien immobilier.
- Elle ajoute que Lucie Lingrand en situation de santé fragile n'est pas à son avis en mesure d'exercer ses fonctions d'adjoint au social.

Madame le Maire précise que la première partie des propos tenus traite d'une affaire relevant strictement du droit privé (renseignements pris à l'époque) et ne concerne donc en rien la commune.

Madame le Maire répond qu'elle accorde toute sa confiance à Madame LINGRAND, adjointe aux affaires sociales, qui surmonte courageusement ses problèmes de santé et qui a la volonté de s'investir pleinement dans sa mission municipale. Madame le Maire précise que les propos de Jeanine Daguerre sont indignes d'une élue.

Madame LINGRAND demande à prendre la parole pour préciser que son état de santé lui permet d'assurer ses fonctions d'adjoint.

Elle déplore cette attaque personnelle et publique.

## **Commission des finances :**

Le budget devant être voté pour le 30 avril au plus tard, la commission des finances se réunira les 15 et 18 avril 2014 à 16h.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21h40.